



Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

L'INSPECTION DU TRAVAIL DE GIRONDE DE L'UNITE DE CONTROLE « LITTORAL » (SECTIONS **A1 semaines paires** ET **A2 semaines impaires**) ASSURERA TOUS LES MARDIS MATIN PAR ROULEMENT, UNE PERMANENCE SUR RENDEZ-VOUS *

A LA SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE LESPARRE

4 Allée du 8 Mai 1945, 33340 Lesparre-Médoc

LES PERSONNES QUI DESIRENT OBTENIR UN RENDEZ-VOUS DOIVENT CONTACTER LES SERVICES AUX NUMEROS SUIVANTS :

SECTION A1 ☎ 05.56.00.08.09 ()

SECTION A2 ☎ 05.56.00.09.84 ()

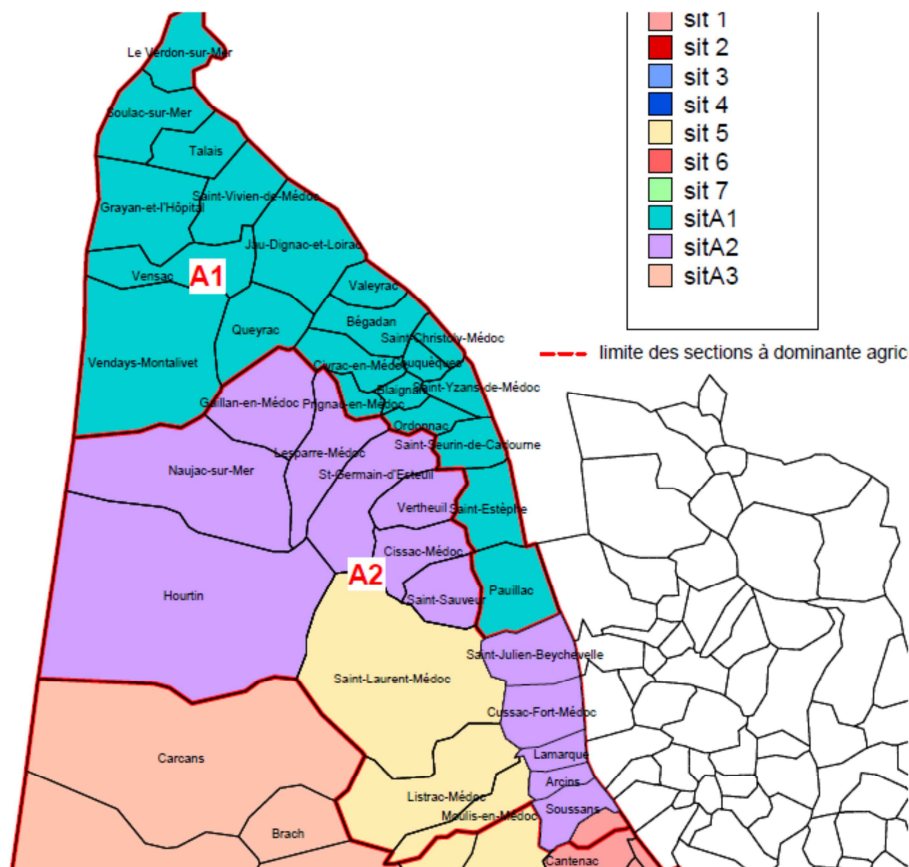
✉ pour nous écrire : [DIRECCTE Nouvelle Aquitaine Unité départementale de Gironde](mailto:direction@nouvelle-aquitaine.gouv.fr)
118 cours du MI JUIN 33074 BORDEAUX CEDEX

✉ par courriel : aquit-ut33.uc1@direccte.gouv.fr

👉 Une permanence physique continue d'être assurée les jeudis matins à l'Unité départementale de Gironde cours du MI JUIN

👉 Une permanence téléphonique continue d'être assurée les jeudis après-midi

**POUR LES USAGERS RELEVANT DU SECTEUR ET DE LA COMPETENCE DE CONTROLE DEFINI SELON LA CARTE JOINTE*



Retrouvez toutes ces informations à l'adresse suivante : <http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/>